

## REORGANISATION DE LA DEFENSE NATIONALE

Parmi les grandes tâches nationales de demain, la réorganisation de la défense nationale n'est certainement pas la moindre. Nos lecteurs le savent mieux que quiconque, eux qui ont pu se faire une idée, d'après nos articles, de la complexité des problèmes que cette défense nationale pose dans tous les domaines.

Or, voici qu'il y a quelques jours, à la suite d'une conférence de presse du ministre des armées et d'un conseil restreint présidé par le chef du gouvernement et auquel avaient été conviés, non seulement le chef d'état-major général des armées et les chefs d'état-major des trois armées, mais encore le commissaire à l'énergie atomique, M. François PERRIN, la nouvelle a circulé que cette réorganisation de la défense nationale était en voie de réalisation et près d'aboutir. Certaines informations précisaient même ses grandes lignes :

- priorité définitive à la stratégie atomique ;
- constitution d'une force tactique puissante, spécialisée et concentrée, par opposition à l'actuelle armée de masse basée sur un service militaire de longue durée.

Que ces problèmes aient été abordés, c'est vraisemblable, mais faut-il en déduire qu'une transformation totale de l'armée est en cours ?

Pour notre part, nous pensons que le conseil restreint a eu surtout pour objet l'examen attentif des questions militaires de l'heure à la veille du dépôt du budget de 1959 :

- aménagement des crédits et leur utilisation au mieux pour éviter des gaspillages, spécialement en matière de fabrications d'armement où la nécessité d'une coordination est apparue;

- constitution d'unités toujours plus adaptées à toutes les exigences;

- modernisation de l'armement avec pour conséquence, formation de spécialistes capables de le servir;

- création même d'un nouvel avion hypersonique pour équiper l'aviation stratégique;

- organisation du haut-commandement, alors que l'inexorable limite d'âge va frapper plusieurs de nos grands chefs, tant à l'état-major général que dans les régions militaires.

Il ne paraît pas, en effet, que d'une part, l'augmentation d'une centaine de milliards du budget de la défense nationale puisse suffire pour réaliser des réformes profondes de structure, d'autre part, l'amélioration pourtant considérable de la situation en Algérie puisse y entraîner dès maintenant une réduction des effectifs. Si, comme l'a dit le ministre des armées, "il n'y a pas un point du territoire algérien sur lequel le commandement français ne soit en mesure d'amener un journaliste ou un observateur; il n'en reste pas moins indispensable d'y maintenir les forces nécessaires pour assurer la protection de tous et la réduction des derniers repères rebelles.

Et n'est-ce pas le sens à donner à ces paroles mêmes du ministre des armées: "Il est bien évident que dans le cas d'une amélioration spectaculaire de la situation en Algérie, les besoins en effectifs diminueraient et qu'une diminution corrélative du temps de service pourrait être envisagée ... par paliers... Nous désirons tous que la charge imposée aux budgets militaires par l'Algérie s'allège au plus tôt. Cela nous permettrait de consacrer les crédits ainsi libérés à des tâches pressantes pour la modernisation de l'armée et l'amélioration de la condition militaire.

Ne les a-t-il pas complétées d'ailleurs par celles-ci, relatives à l'arme atomique: "Il ne faut pas se dissimuler que même pour un pays comme la France, compte tenu, il est vrai, des autres tâches auxquelles celui-ci a à faire face, l'effort à fournir dans les mois qui viennent est considérable pour arriver au but qui est de nous doter des moyens de défense nationale modernes et de pénétrer dans l'enceinte des nations hautement responsables par leur génie et leurs moyens du sort de l'humanité"?

Il est donc vraisemblable que le premier conseil restreint sera suivi de bien d'autres afin que puisse être mise définitivement au point la réorganisation de la défense nationale.

Mieux vaut d'ailleurs aller lentement, travailler dans le secret , procéder à des études vraiment poussées que mettre sur pied un système hâtivement conçu qui, comme tant de ses devanciers , se révélerait insuffisant.

L.R.

Reproduit de l'hebdomadaire "la vie militaire" paru le vendredi 21 novembre 1958.

#### AVANCEMENT DANS LA LEGION D'HONNEUR POUR LES O.R.

M. GUILLAUMAT, ministre des Armées, vient d'adresser aux trois délégués pour l'administration des Armées de terre, de mer et de l'air, des instructions sur l'avancement dans la Légion d'honneur des militaires n'appartenant pas à l'armée active. Le ministre a mis l'accent sur l'importance qui sera à l'avenir accordée aux activités des officiers de réserve, instruction de perfectionnement, préparation militaire, domaine scientifique et technique de la Défense nationale.